

## FICHE A RENVOYER

par e-mail à [S3ver@sn.es.edu](mailto:S3ver@sn.es.edu) ou par courrier :

au SNES Versailles,  
3 rue Guy Gouyon du Verger,  
94 112 ARCUEIL cedex.

PEGC : fiche téléchargeable sur le site national du SNES

**A remplir avec précision**

# Avancement d'échelon 2013/2014

**DISCIPLINE :**

**ACADEMIE :**

**Catégorie :**

**Situation 2013/2014 :**

**NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales :**

**Sexe :**

**Date de naissance :**

**Prénoms :**

**Nom de naissance :**

**Adresse personnelle :**

**Code postal :**

**Commune :**

**N° de téléphone :**

**Courriel :**

**N° de téléphone mobile :**

**Établissement d'exercice :**

**Code :**

### VOTRE SITUATION DE CARRIÈRE

*Les notes prises en compte sont celles de l'année 2012/2013*

Note pédagogique : sur 60

Date de la dernière inspection :

Note administrative : (CPE : sur 20 ; A.E. : sur 100 ; autres catégories : sur 40)

Date de titularisation dans ce corps :

Ancienneté générale de service :

### SELON VOTRE SITUATION, remplir la rubrique A ou B

#### A. Dans le corps actuel, vous êtes titulaire

- Échelon dans ce corps :
- Date d'entrée à cet échelon :
- Mode de promotion à cet échelon :
- Si cet échelon est acquis par reclassement, reliquat d'ancienneté dans l'échelon à la date du reclassement :

**JOINDRE le dernier arrêté de promotion ou l'arrêté de reclassement**

#### AVANTAGE SPECIFIQUE D'ANCIENNETE (ASA)

Pour connaître la liste des établissements y ouvrant droit, consultez le BO n° 10 du 08/03/2001. Si vous exercez, **même partiellement**, dans un de ces établissements, joignez à cette fiche le détail de vos affectations depuis l'année scolaire 1999/2000 (précisez-le ou les établissements d'exercice) et indiquez à chaque fois la quotité de service effectuée dans lesdits établissements.

N° SNES (voir carte syndicale)

#### IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 45, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CAPA D'AVANCEMENT DES CORPS A GESTION DECONCENTRE  
DANS L'ACADEMIE DE VERSAILLES

**CERTIFIES : MARDI 10 DECEMBRE**